



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PV du CA du Mardi 25 janvier 2022

CA tenu en visio conférence, via la plateforme zoom.

Présents par zoom : J. Angelergues, P. Aloupis, J.-L. Baldacci, C. Baruch, I. Béguier, P. Blayau, J. Boulanger, D. Bourdin, A. de Cazanove, E. Chervet, P. Denis, N. Franck, A. Gibeault, M. Gibeault, P. Krzakowski, M.-L. Léandri, I. Martin-Kamieniak, F. Moggio, S. Pons-Nicolas, D. Ribas, A. Rosenberg, A. Sitbon, H. Suarez-Labat, G. Welsh

Invitée permanente (CST) : M. Loukomskaïa, M. Petitcolin,

Invités ponctuels : M. Aisenstein, B. Chervet E. Dahan-Soussy R. Havas, E. Sparer.

I/ Approbation du PV du CA du 30 novembre 2021 :

Le PV du CA du 30 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.
Remarques d'orthographe.

2/ Demandes d'agrément

- Corinne Zoumara, Paris
- Michaïl Dimitrakopoulos, Paris

Les agréments sont validés, les membres du CA souhaitent la bienvenue à ces nouveaux collègues.

3/ Point sur le CPLF, contestation du vote du précédent CA

C. Baruch procède à un rappel chronologique relatif aux échanges entre le Secrétariat Scientifique du CPLF et le Bureau depuis le CPLF de 2021, comprenant l'appel à candidature d'un nouveau Secrétaire Scientifique et d'un Secrétaire Scientifique adjoint, et la demande de prolongation d'un an de son mandat par le Secrétaire Scientifique actuel et ses deux secrétaires adjointes, dans le contexte de la pandémie de COVID qui a empêché la tenue du CPLF en 2020. Elle informe le CA de la non-conformité au Règlement Intérieur du vote sur cette prolongation, auquel le CA du 30 Novembre avait procédé, et donc de l'annulation de ce vote. Le CA n'a compétence que pour ajouter cette demande à l'ordre du jour de la prochaine AG, qui pourra voter cette dérogation temporaire du RI, De plus, les statuts de notre Association, RUP, imposent que cette modification temporaire soit ensuite validée par les autorités de tutelle. Elle passe ensuite la parole aux administrateurs, en posant deux questions : °La prolongation du mandat du Secrétaire Scientifique actuel du CPLF et de celui de ses deux secrétaires adjointes est-elle intéressante pour la SPP ? °Comment envisager la suite du CPLF ?

La discussion s'engage sur les suites du CA du 30 Novembre quant au CPLF : deux points nourrissent la discussion, l'un relatif à la demande de prolongation par l'équipe actuelle, l'autre relatif à l'élection de l'équipe candidate, qui prendrait son mandat avec une année de retard. En tenant compte des erreurs de procédure qui ont été relevées, il ressort de ces échanges le souhait d'une discussion de fond sur la politique générale du CPLF et sur ce qu'il est convenu d'appeler le tuilage entre les équipes qui se succèdent.

Le CA décide de remettre toute décision concernant le CPLF au prochain CA du 8 février 2022.

4/ API et Analyse à distance. Discussion du rapport de la commission ad hoc

Beaucoup de temps ayant été consacré à la discussion du point 3, le CA présente ses excuses à Roland Havas, venu une seconde fois pour présenter les travaux de la commission ad hoc et reporte cette discussion.

5/ Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Mars 2022 et lecture des rapports non statutaires

- Rapport du CPLF, par B. Chervet
- Rapport de la CRR, par M. Petitcolin
- Rapport de la Commission Scientifique par N. Franck
- Rapport du CST, par M. Loukomskaïa. Devant la particularité de cette instance constituée d'un seul membre, le CA décide de reformuler ce rapport, afin de poser clairement devant l'Assemblée Générale la situation atypique actuelle, avec le souhait de donner le temps à une vraie réflexion sur le CST.
- Rapport sur le Site de la SPP, par Amélie de Cazanove

Les rapports sont approuvés, avec mandat donné au Bureau pour travailler avec la Secrétaire du CST son rapport

6/ Informations diverses

- Qualiopi : J. Boulanger a adressé au CA un travail de lecture et d'analyse des éléments que nous avons besoin de comprendre pour décider ou pas d'entrer dans la démarche de certification Qualiopi. Son travail important va permettre d'avancer sur cette question, bien que le CA doive en retarder la discussion de quelques semaines eu égard à la charge de travail actuelle.
- Personnel : Cécile Notté est revenue de son congé de maternité, Déborah Boltz qui la remplaçait a quitté la SPP, et Yvette Gavarret a pris un poste de secrétariat général et d'accueil à mi-temps, nous lui souhaitons la bienvenue.
- Point COVID : il est décidé de rouvrir les locaux de la SPP aux diverses réunions à partir du 1er février 2022.

- Après discussion et tenant compte du fait qu'il est préférable que tous les administrateurs participent au CA dans les mêmes modalités, il est envisagé que le prochain CA ait lieu soit totalement en visio-conférence, soit totalement en présence avec la possibilité de procurations pour les votes.

La séance est levée à 23H24

Anne Rosenberg
Secrétaire Générale

Marie-Laure Léandri
Secrétaire Générale Adjointe